

Conseil Municipal du 15 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations

D 4-1/2024

Exercice 2024

–
Décision
Budgétaire
Modificative n°2

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Absent : 0

Excusés-représentés : 7

Votants : 33

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE (à partir de 19h02), M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT.

Absents ayant donné procuration :

Mme YAP ayant donné procuration à Mme FARINEAUX
M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M. THIBAUT
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA
Mme ATTINAULT ayant donné procuration à M. RENOUF

Madame Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Le budget étant un acte d'autorisation et de prévision, il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels évènements imprévus, de nouvelles dépenses envisagées, de nouvelles recettes notifiées. Ces ajustements constituent des décisions budgétaires modificatives.

La décision budgétaire modificative n°2 prévoit :

- **En section d'investissement :**

RECETTES		DEPENSES	
041 – Opérations patrimoniales	14 999.00 €	041 – Opérations patrimoniales	14 999.00 €
TOTAL	14 999.00 €	TOTAL	14 999.00 €

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



- En section de fonctionnement :

RECETTES		DEPENSES	
		011 – Charges à caractère général	- 15 132.00 €
		65 – Autres charges de gestion courante	15 132.00 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 4-2/2024 du 13 février 2024 adoptant le Budget primitif 2024,

Vu la délibération 4-4/2024 du 16 avril 2024 adoptant le Budget Supplémentaire 2024,

Vu la délibération 7-1/2024 du 02 juillet 2024 adoptant la Décision Budgétaire Modificative n°1,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité absolue ;

Abstention : M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme ATTINAULT

- **ADOpte** la Décision Budgétaire Modificative n°2 pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en section de d'investissement à 14 999.00 euros et à 0.00 euros en section de fonctionnement selon le document budgétaire ci-joint,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX